

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
LIMITEE

T/PET.4/L.60

6 octobre 1959

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION DE LA SECTION DE KUMBA DU "KAMEROON NATIONAL CONGRESS" CONCERNANT
LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION BRITANNIQUE

(Distribuée conformément à l'article 85, paragraphe 2 du règlement intérieur du
Conseil de tutelle)

Kameroon National Congress

Groupement masculin

Circonscription centrale

KUMBA, le 26 septembre 1959

Monsieur le Secrétaire général

de l'ONU

New York (Etats-Unis d'Amérique)

Monsieur le Secrétaire général,

PETITION CONTRE LE MAINTIEN DU CAMEROUN MERIDIONAL SOUS LE
REGIME DE L'ACCORD DE TUTELLE MODIFIE

Attendu que Monsieur J.N. Foncha, Premier Ministre du Cameroun méridional, a préconisé lors de la dernière campagne électorale que le Cameroun méridional se sépare de la Fédération nigérienne et soit immédiatement rattaché au Cameroun français, mot d'ordre qui avait séduit les masses illettrées et qui lui a permis de l'emporter de justesse sur son prédécesseur, et attendu que son prédécesseur avait préconisé le maintien de l'association avec la Fédération nigérienne à laquelle nous sommes rattachés depuis quarante ans sous l'administration du Royaume-Uni, nous sommes surpris d'apprendre maintenant qu'aux termes de la nouvelle doctrine de M. Foncha le rattachement au Cameroun français n'est plus considéré comme nécessaire; au contraire, M. Foncha désire le maintien de l'ACCORD DE TUTELLE MODIFIE.

Nous éprouvons une vive inquiétude à l'introduction de cette nouvelle clause qui est extrêmement préjudiciable au peuple de ce Territoire (Cameroun méridional).

Nous reprochons surtout à M. Foncha son imprévoyance, due à la pression de forces extérieures intéressées à garder le Cameroun méridional comme BASE NAVALE.

Nous souhaitons ardemment au Premier Ministre du Cameroun méridional de sortir rapidement de la torpeur où il a été plongé et de se concilier la bénédiction des Dieux de ce Continent africain au lieu de mener une nation éprise de liberté à l'esclavage perpétuel, au moment où l'Afrique entière aspire à l'indépendance. Pour notre salut et celui des générations futures, nous demandons à l'Assemblée qu'elle appuie notre requête en faveur du rattachement à la Nigeria au sein d'une Fédération prochainement indépendante.

PLEBISCITE :

Conditions requises des électeurs : Aux fins d'uniformité, nous souhaiterions que les présentes dispositions électorales soient respectées. En cas d'avis contraire du Premier Ministre, nous demandons qu'il dissolve la Chambre d'assemblée du Cameroun méridional afin que nous puissions tous voter à nouveau avant le plébiscite.

QUESTIONS DU PLEBISCITE : 1. Désirez-vous vous séparer de la Fédération nigérienne et vous rattacher au Cameroun français?

ou

2. Désirez-vous le maintien de l'Association en tant que territoire autonome au sein d'une Fédération indépendante de la Nigeria?

CONTRE LE RATTACHEMENT

CONTRE LA SEPARATION

Ayant exposé ces clauses, nous, membres du parti susmentionné à la Circonscription centrale de Kumba, espérons que notre pétition sera examinée avec toute l'attention voulue.

Veuillez agréer, etc.

Le Secrétaire

Signé : (illisible)

Le Président

Signé : (illisible)

(quatre membres)
